



Communiqué de presse du 1^{er} Octobre

"Communiqué de presse du SNUipp-FSU 27 concernant l'ouverture de la liste complémentaire du concours de professeur des écoles

A cette rentrée, comme lors de la précédente, le recrutement au concours de Professeur des Écoles n'a pas permis de couvrir les besoins du département.

Dans l'académie, ce sont 275 PE qui ont été recrutés à cette rentrée. Mais cela ne suffit toujours pas. En effet, c'est plus d'une cinquantaine de classes qui n'ont pas d'enseignant fixe dans l'Eure et la Seine Maritime. Pour pallier à ces manques, l'ouverture de la liste complémentaire est indispensable. La liste complémentaire : qu'est-ce que c'est ? Ce sont les candidats au concours qui n'ont pas été reçus mais qui sont juste classés après les admis. Cette liste complémentaire, dans l'académie, est composée de 80 personnes.

Que se passera-t-il si cette liste n'est pas ouverte ? Pour le moment, les postes non pourvus sont occupés par des remplaçants qui, en attendant, ne peuvent remplir leur mission de remplacement ponctuel (formation, maladie...)

Nous risquons alors de connaître comme l'année dernière une pénurie de remplacements. Pour combler ces manques, les deux DASEN pourraient recourir à des contractuels.

L'école, et c'est bien le moins, fait l'objet d'attentes des familles. Il convient de donner les moyens d'y répondre sérieusement. Le recrutement de personnels contractuels entretient l'illusion de la pérennité d'un service public de qualité, mais ne leurre personne. Le métier d'enseignant est un métier qui s'apprend.

L'ouverture de cette liste complémentaire serait l'assurance de recruter des personnels de qualité, de façon pérenne et en leur apportant une formation certes insuffisante mais réelle. En effet, les candidats recrutés sur liste principale et liste complémentaire sont 3 semaines sur le terrain et 3 semaines en formation à l'ESPE, ce qui n'est absolument pas le cas des contractuels. Nous ne pouvons accepter un tel recours délibéré à des personnels précaires et c'est pour ces raisons que nous interpellons le DASEN, le recteur et le ministre pour ouvrir la liste complémentaire et répondre aux besoins du terrain. "